

Ne pas oublier et mutualiser

Lors du colloque «EPS et réussite pour tous» organisé par le SNEP les 17 et 18 Novembre, **Céline Lemercier** nous a présenté son enseignement de la CO qui a suscité nombre de questions pratiques. *Extraits.*

La Carte

La carte est l'outil pédagogique incontournable pour enseigner la CO. Sans carte pas de CO.

Plusieurs solutions : les clubs locaux de CO peuvent fournir le support numérique des cartes désirées si elles existent. Des accords entre les comités départementaux et les établissements existent pour permettre, à moindre coût, de produire une carte à usage scolaire. Éventuellement, les enseignants à l'aide d'un logiciel adapté (type OCAD) peuvent se lancer dans la cartographie. À titre de comparaison, l'investissement initial dans cet équipement sportif dépasse rarement celui de l'achat de deux tables de tennis de table. Désormais, avec le support numérique, on peut mettre régulièrement à jour sa carte. Ce nouveau support permet aussi de modifier des éléments de la carte pour construire des situations pédagogiques.

«Un élève-Une carte». Chaque élève doit s'orienter avec sa propre carte. Dans les situations à deux avec une seule carte, bien souvent un seul élève apprend.

L'impression en couleur des cartes est nécessaire. Les documents *noir et blanc* ne permettent pas de travailler convenablement en CO où la symbolique couleur est particulière. Le coût des photocopies couleurs ayant baissé, un cycle de CO avec des cartes neuves à chaque séance pour chaque élève n'est pas plus onéreux qu'un cycle de badminton. L'impression sur papier polyester indéchirable peut être une solution envisagée. En revanche, la carte plastifiée, solution séduisante, ne permet pas d'apprendre le «Plié Orienté Pouce», élément technique de base en CO. Par contre, on peut plastifier une petite fiche *mémo* contenant les légendes, les consignes de sécurité...

Le Traçage

En l'absence de régulation possible par l'enseignant au cours de la course de l'élève, le traçage est le cœur du dispositif d'apprentissage, et constitue la situation pédagogique «d'aménagement du milieu». Quelques conseils peuvent être donnés :

L'ordre des balises est important à faire respecter. Le tracé est construit d'un poste à un autre en induisant un trajet. L'enseignant trace de manière à confronter l'élève à des problèmes de choix d'itinéraire (contenu d'enseignement). Le traçage, c'est un guidage à distance. Les petits circuits avec contrainte de temps favorisent des



retours plus nombreux d'élèves au point de regroupement, et ainsi offrent une gestion des élèves et des régulations pédagogiques plus fréquentes. L'enseignant peut relancer individuellement les élèves sur différents tracés en fonction des résultats obtenus : répétition ou changement de parcours.

L'utilisation de zones réduites de la carte et riches en postes spécifiques avec de multiples tracés possibles est intéressante. Dans cet espace,

l'élève doit se concentrer sur son propre parcours sans être influencé par les autres élèves ni par les postes qui ne sont pas les siens. La densité des élèves permet une sécurisation collective tout en effectuant un travail individuel : «je suis seul mais pas isolé».

Les postes

On ne cache pas les balises. L'objectif d'apprentissage en course d'orientation est de choisir son itinéraire entre deux postes. La balise matérialise seulement un point de contrôle. La pose doit se faire sur un poste identifié (remarquable) sur la carte et non sur n'importe quel arbre au milieu d'une forêt. Un poste mal posé et tout l'exercice est mis à mal. Le travail de pose de balise par l'enseignant en amont de la situation d'enseignement nécessite un temps important, les parcours permanents offrant une solution alternative. L'exercice de pose de postes par le débutant est difficile et nécessite un apprentissage spécifique, différent de celui du coureur. Comme aide, l'enseignant peut placer un bout de rubalise en lieu et place de l'endroit où l'élève devra poser le poste.

Le Carton de Contrôle

À l'issue de leur course, les élèves doivent connaître leurs résultats sans délai. Donner les résultats en début de séance suivante n'est pas pertinent, l'élève ayant oublié sa course. Avec une file d'attente d'élèves, le tableau de contrôle général avec tous les numéros de postes est chronophage. On gagne du temps en préparant différents cartons de contrôle correspondant à chaque parcours proposé. On peut agrandir les cartons de contrôle et aussi demander aux dispensés d'assurer la vérification des poinçons. Libéré de ce temps de dépouillement du résultat, l'enseignant peut se concentrer sur la réalisation, notamment en favorisant la verbalisation du parcours de l'élève. ♦ CL



Jean-Paul Tournaire* précise les conditions réglementaires de pratique en sécurité. **Alain De Carlo*** invite à la visite du site du Snep Bordeaux afin de trouver des modèles de conventionnement à propos des autorisations de pratique. **Laurence Pasini*** incite à la mutualisation des moyens pour l'obtention de parcours de qualité.

La sécurité

L'essence de l'activité portant sur un apprentissage en action de l'orientation dans un milieu physique varié et selon des consignes précises, la possibilité pour l'élève existe, soit d'emprunter un cheminement non prévu et risqué, donc potentiellement de « se perdre », soit de se retrouver dans une situation accidentogène. Comme dans n'importe quelle autre activité, le risque 0 n'existe pas en CO ! Suite à un accident d'élève, la question de la responsabilité est donc posée comme dans toutes les autres activités.

S'agissant de la surveillance effective dans l'activité, cette notion ne doit pas s'entendre comme la nécessité de toujours avoir les élèves dans le champ de vision, ce qui est impossible en CO mais aussi dans la plupart des activités (dans le gymnase, sur le stade...). Un certain nombre d'accidents scolaires a d'ailleurs lieu hors la vue de l'enseignant, et cela ne pose aucun problème juridique, en particulier s'agissant d'élèves collégiens et lycéens. La notion réglementaire de surveillance effective suppose la présence de l'enseignant sur le lieu de déroulement de l'activité, en ayant organisé l'activité, son déroulement et la sécurité du groupe classe par des consignes en rapport avec l'âge et le niveau des élèves et tenant compte de l'espace d'évolution.

Quelques conseils peuvent être donnés :

- la CO se déroulant dans des espaces extérieurs naturels, l'accord du propriétaire des lieux, privés ou publics, devra être obtenu, y compris par voie de conventionnement,
- les limites de l'espace utilisé, doivent être reconnues par l'enseignant d'abord, puis avec toute la classe en début de cycle, et rappelées lors de chaque séance,
- les fiches distribuées à chaque élève contenant les consignes d'ordre pédagogique doivent aussi porter sur les règles d'usage, de sécurité en cas d'urgence,
- dans de grands espaces où la classe est dispersée et les élèves relativement éloignés de l'enseignant, l'usage par chaque élève d'un sifflet scellé au départ dans une enveloppe fermée et qui sera ouverte en cas d'urgence (3 coups brefs par exemple) peut être préconisé.

Selon la configuration des lieux d'activité, le comportement attendu des élèves, leur niveau... les collègues rechercheront, par anticipation et s'agissant de l'obligation de moyens qui s'impose à eux, à traiter les éventuels risques qu'ils considèrent comme inacceptables. Ils pourront alors travailler en sécurité. ♦ J-P T

Nota bene : la pratique de la CO dans le cadre scolaire se fait sur une installation sportive !

Autorisations

Dans le cadre scolaire (EPS, AS), il est indispensable de pratiquer avec l'autorisation des propriétaires du site (bois, stade, vignes...).

Le conventionnement peut se faire avec une personne privée, une collectivité, une personne publique (ONF, Parc National...).

Une convention bipartite : propriétaire(s) / EPLE ou tripartite : propriétaire(s) / EPLE / Collectivité de rattachement est donc indispensable.

Vous retrouverez un exemple de convention, ainsi qu'un « pas à pas » qui peut aider dans vos démarches sur le site du SNEP-FSU de Bordeaux (rubriques : Équipements / Outils).

♦ ADC

Une mutualisation des moyens

Sur le parcours de notre commune, la solution d'un marquage permanent par un code gravé sur des plaquettes en bois a été utilisé un temps. Mais son esthétique dans ce site naturel posait problème. De plus, les élèves mémorisaient et/ou se transmettaient les codes des postes (avec l'usage du téléphone portable notamment).

Les équipes d'EPS des collèges et lycées en accord avec l'ONF qui était propriétaire du lieu, ont donc décidé de mutualiser leurs moyens pour réaliser un parcours permanent de qualité. Chaque établissement a demandé une subvention exceptionnelle à sa collectivité territoriale afin d'acheter des boîtiers fixes conformes au site naturel à préserver. Avec les aides obtenues, chaque établissement a acheté des boîtiers, et leur mise en commun a permis de disposer de 100 balises fixes. Nous nous sommes entendus sur le placement des postes, ensemble nous avons réalisé la pose et élaboré une carte mère. L'ONF dispose de cette carte, ainsi il nous prévient quand il coupe un arbre support d'une balise. Lors de la répartition des installations sur la commune nous intégrons ce parcours de CO et nous essayons toujours d'être deux établissements sur le site pour prolonger notre entraide.

♦ LP

* J.P. Tournaire : secteur juridique du Snep.

* A. De Carlo : prof. eps Clg de Lussac. Responsable Snep académique de Bordeaux.

*L. Pasini : prof eps LP Port de Bouc (13).